



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50 - TÉLÉCOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

Promouvoir un partage égalitaire des responsabilités entre femmes et hommes : le rôle des parlements

New York, le 4 mars 2009

Réunion parlementaire à l'occasion de la 53^{ème} Session
de la Commission de la condition de la femme

RAPPORT

Séance inaugurale

La sénatrice Pia Cayetano (Philippines), Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP, a souhaité la bienvenue aux participants, notant qu'ils étaient au nombre d'environ 140, représentant quelque 50 parlements. Elle a observé qu'il appartenait aux parlementaires de légiférer de manière raisonnable ou d'influencer les politiques pour promouvoir le juste partage des responsabilités entre femmes et hommes. L'objectif premier de la réunion du jour était de contribuer, dans leur perspective de parlementaires, aux débats des Nations Unies sur le thème du partage égal des responsabilités, y compris des soins apportés dans le contexte du VIH/sida, et de chercher à identifier un petit nombre de recommandations importantes dont elle saisirait la séance plénière de la Commission de la condition de la femme le jour suivant.

Le deuxième objet de la réunion était de permettre aux parlementaires de se tenir au courant des débats de la Commission, et d'en tirer des perspectives qu'elles pourraient ensuite faire valoir dans leurs capitales respectives pour qu'elles soient traduites dans la législation ou dans les politiques.

Mme Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme de l'ONU, a chaleureusement souhaité la bienvenue aux parlementaires, en saluant le travail très important du Comité de coordination des femmes parlementaires et en exprimant sa satisfaction devant la fructueuse collaboration menée de longue date avec l'UIP. Les manifestations parlementaires annuelles sur les thèmes prioritaires de la Commission de la condition de la femme ont été saluées par la Commission, en 2006, comme constituant une contribution très importante des parlements au travail des Nations Unies, et la participation croissante des parlementaires aux travaux de la Commission sont une indication du rôle important joué par les parlements dans la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

Les réponses que peuvent apporter les politiques en ce qui concerne le partage inégal des responsabilités sont très complexes, non seulement parce qu'il y a des effets de résonance dans un très large éventail de secteurs, mais aussi en raison de la nécessité de réponses spécifiques, qui luttent contre l'inégalité du partage au lieu de la renforcer. Plusieurs des réponses antérieures apportées par les politiques en ce qui concerne les prestations de soins et les travaux non rémunérés n'ont pas été axées sur l'égalité de genre en soi. Dans certains pays on a surtout cherché à faire entrer plus de femmes sur le marché du travail. Dans d'autres, c'est une population en vieillissement rapide et un taux de fécondité en baisse qui ont accru les besoins de soins. Par ailleurs dans beaucoup de pays la pandémie de

VIH/sida a concentré l'attention sur les besoins de soins. Mais il importe que toute réponse de caractère politique soit fermement ancrée dans une perspective d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

La crise financière internationale pourrait bien rendre plus difficile de répondre de manière appropriée à cette problématique prioritaire. L'axe principal doit demeurer le développement social, l'égalité de genre et les groupes vulnérables, alors que jusqu'ici la réponse à la crise a été en grande partie conçue en termes de politique macro-économique et de correction de l'architecture financière.

La Commission négociera un ensemble de recommandations politiques à l'intention des Etats membres, qui constitueront les résultats de la session, dits Conclusions concertées. L'oratrice a invité les parlementaires à se munir d'exemplaires de ces Conclusions une fois que celles-ci seront disponibles pour les emporter dans leurs capitales et examiner en quoi elles peuvent être exploitées par les parlements pour induire des changements sur le terrain et traduire les politiques en action.

Allocution liminaire

Mme Marilyn Waring, Professeur de politiques publiques à l'Institut d'études politiques, Auckland University of Technology (AUT), Auckland (Nouvelle Zélande), a exprimé les vues suivantes au sujet de la contribution non rémunérée des femmes aux économies nationales :

Ce sont mes années de parlementaire qui m'ont conduite à examiner le sujet du travail non rémunéré. Représentant une circonscription rurale, dans laquelle beaucoup de personnes étaient répertoriées comme non productives ou ne travaillant pas pour l'économie nationale, j'ai eu beaucoup de mal à trouver des arguments plaçant en leur faveur. Si une personne - habituellement une femme - s'occupe d'élever ses enfants, ou travaille sur l'entreprise agricole familiale, selon le système des comptes nationaux des Nations Unies (UNSNA), elle est comptée comme économiquement inactive, improductive et livrée aux loisirs. Or une équation très simple s'applique : si les gens sont invisibles en tant que producteurs, ils sont invisibles dans la distribution des prestations. Ainsi une immense quantité de travail ne compte pour rien dès lors qu'elle est produite hors des frontières de la production définies par l'UNSNA.

"... de moindre, ou sans aucune, importance dans l'économie nationale ..."

Systeme des comptes nationaux de l'ONU, s'agissant du travail ménager et des soins aux proches, cité par Mme Waring

En 1993, le champ de la production pris en compte par l'UNSNA a été revu pour inclure l'agriculture de subsistance et la récolte, la transformation et la conservation de ses produits; la corvée d'eau; la collecte du bois de feu; le tissage de tissus et la confection de chaussures ou d'objets de vannerie, mais il excluait toujours un secteur significatif de l'économie de toutes les nations. En effet, la plupart des enquêtes sur l'utilisation du temps effectuées dans les pays depuis 20 ans montrent que le plus gros secteur d'activité économique, toutes nations confondues, s'étend au-delà des limites de ce qui est considéré comme une activité de production, en termes de temps de travail et aussi habituellement en termes de valeur des apports. Mais c'est la limite du secteur de la production qui établit quelles activités comptent dans le PIB du pays, et quelles données doivent être recueillies pour déterminer les priorités et politiques stratégiques.

Une fois que la frontière de la production est reculée pour inclure comme travail la corvée d'eau, les règles appliquées à l'analyse de la vie des femmes pauvres deviennent encore plus surréelles : si une femme utilise de l'eau pour préparer des aliments, ceux qu'elle vend comptent comme production, ceux qu'elle consomme ne comptent pas; si elle lave ses enfants avec une partie de l'eau, ce n'est pas de la production, mais si c'est le cochon qu'elle lave, c'en est; si elle arrose des légumes, c'est de la production, si elle fait la vaisselle, ce n'en est pas.

Comme toute la production de services pour la consommation finale du ménage est exclue, dans le contexte des soins aux personnes atteintes par le VIH/sida la situation est proprement irréaliste. Si la femme s'occupe d'un parent malade, le système comptable ne considère pas qu'elle travaille. Si elle s'occupe d'un voisin extérieur à son ménage, là elle travaille. Si elle est envoyée soigner des parents malades de son mari - comme cela se produit fréquemment en Afrique - elle n'est pas classée comme

travaillant, parce qu'elle est considérée comme membre du ménage apparenté. La seule manière de mettre en œuvre une stratégie et une politique décentes au sujet du travail non rémunéré que représentent les soins est d'admettre que tout soin dispensé dans un quelconque ménage est assimilable aux soins que dispense n'importe quelle institution : prestataires privés de soins de santé, services gouvernementaux de santé publique, ou institutions sans but lucratif comme les ONG ou les organismes caritatifs ou religieux.

Pour déterminer sur quoi diriger la politique et les apports, il faut réaliser des enquêtes sur les emplois du temps. Celles-ci ne doivent pas être des entreprises statistiques coûteuses et centralisées : elles peuvent se faire à l'échelon des communautés, par échantillonnage, pour donner d'excellents indicateurs d'où l'action stratégique doit s'exercer. Universitaires et technocrates aiment que les enquêtes se traduisent par des chiffres ronds et des colonnes propres, et répugnent à plonger dans la simultanéité des activités. Mais une partie de l'efficacité des femmes, dans l'économie des ménages, tient au fait qu'elles mènent simultanément plusieurs activités. En termes d'économie des soins, universitaires et technocrates ne veulent pas compter le temps de garde ou de soins, mais seulement le temps que prend un acte directement mesurable. Ainsi les enquêtes laissent croire que les femmes au foyer ont de grands pans d'inactivité dans leurs journées pendant lesquels elles pourraient faire un travail productif. Or, elles ne sont pas disponibles, elles sont en service; ils sont des mères qui surveillent leurs enfants, des filles qui s'occupent de personnes âgées, des femmes qui accompagnent des mourants. Il faut résister aux pressions de ceux qui voudraient établir des calendriers minutés rendant compte de chacune des 24 heures que compte une journée, parce que cela ne facilite nullement la définition des politiques, et ne correspond en rien à la réalité de la vie des femmes.

La question des dispensateurs de soins non rémunérés revêt aussi une dimension de droits de l'homme. Si les femmes ou les enfants qui s'emploient à temps plein à veiller sur des parents malades du VIH/Sida ne sont pas considérés comme fournissant un travail, alors ils ne peuvent pas non plus être considérés comme exploités. Dans ce cas, tous les droits humains des femmes et des enfants – à l'éducation, à la santé, à la participation efficace à la vie politique et à celle de la communauté, au niveau plus élevé possible de santé physique et mentale, à des conditions de travail sûres – sont restreints ou niés en raison du travail de soins dont ils se chargent. Dénégation d'accès et de perspectives : telle est la violation qui est faite concernant leurs droits humains.

Thème 1 : A l'intersection du travail rémunéré et du travail non rémunéré

Valeur et quantification de la prestation de soins (travail rémunéré et non rémunéré); liens entre responsabilités non rémunérées en matière de prestations de soins et accès à l'éducation, revenu, participation à la vie publique, sécurité sociale et prestations sociales.

Mme Winnie Byanyima, Directrice de l'Equipe genre, Bureau de développement des politiques, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a présenté les vues suivantes sur le travail rémunéré et non rémunéré :

La manière dont les questions de soins sont traitées par la société a des incidences significatives pour la réalisation de l'égalité de genre, soit en élargissant les possibilités et les choix pour les femmes et les hommes, soit en confinant les femmes dans les rôles traditionnels liés à la féminité et à la maternité. Dans les pays en développement, le rôle des femmes pauvres dans les prestations de soins aggrave effectivement leur pauvreté et leur insécurité, car ces responsabilités les empêchent de s'adonner à des activités susceptibles de les autonomiser. Le cadre général du PNUD pour mener l'action de développement humain et de réduction de pauvreté prévoit notamment d'aider les gouvernements à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et le travail non rémunéré de soins a une incidence pour chacun des huit objectifs. La diffusion récente de la crise financière vers les marchés émergents et les pays en développement risque de provoquer des échecs dans la réalisation des objectifs et d'accroître encore la part du travail non rémunéré des femmes dans le domaine des soins.

Les solutions à la crise qui sont actuellement proposées sont fortement typées sur le plan du genre, étant principalement concentrées sur la correction du chômage croissant des hommes, sans effort comparable pour donner aux femmes le plein emploi et un travail décent : nulle part dans le monde, même dans les pays développés, les femmes n'ont atteint, dans l'emploi, la parité avec les hommes. L'impact de la crise sur les femmes dans les économies émergentes et en développement se caractérise par des baisses dans

trois secteurs : les transferts de fonds des migrants, les mouvements de capitaux et la commerce. Traditionnellement, les transferts des migrants vont à la femme qui fait office de chef de famille, et lui permettent d'acheter des vivres et de régler les dépenses du ménage. Comme les transferts ont baissé du fait des pertes d'emploi des migrants dans les pays développés, les femmes accoutumées à les recevoir peuvent maintenant devoir fournir elles-mêmes des services, par exemple s'occuper d'enfants, ou de travaux de nettoyage, de soins aux personnes âgées, qu'autrefois elles pouvaient avoir les moyens de payer.

En ce qui concerne le commerce, la crise financière dans les pays développés a réduit la demande de marchandises importées. Cela a un impact sur les cours de matières premières à l'exportation, notamment les produits agricoles et les minerais, qui sont les principales sources de revenu pour les pays en développement. Dans le domaine des flux de capitaux, la conséquence immédiate pourrait bien être que les pays en développement doivent à nouveau faire face aux prescriptions des années 80 et des années 90, quand le bon sens économique voulait que les gouvernements amputent les services de l'État pour équilibrer le budget, ou introduisent des systèmes d'honoraires à verser par les utilisateurs pour des services qui auparavant étaient gratuits. Si c'est à nouveau le cas, la situation sera lourde de conséquences en termes de travail non rémunéré et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Toutefois, la réponse à la crise dans les pays développés est juste à l'opposé, et l'on prévoit d'injecter des sommes énormes d'argent dans l'économie. Les parlementaires doivent plaider pour de la conséquence dans la politique économique, quand le problème est le même dans le monde développé et dans le monde en développement. Ils doivent examiner comment le budget de leur pays va répondre à la crise, parce que c'est là que les questions sur le travail non rémunéré peuvent être posées. Si les budgets de santé ou de distribution de l'eau sont mis à mal, quelle conséquence attendre pour les personnes dont l'emploi est peu sûr ou informel – pour la plupart, des femmes ?

Dans le même temps, la crise ouvre des perspectives. Le PNUD considère la situation du travail non rémunéré de soins dans un cadre illustré par trois "R" : reconnaissance, réduction et redistribution. Il aide les gouvernements à *reconnaître* la contribution du travail non rémunéré de soins des femmes à l'économie, et à la quantifier comme une partie importante de l'économie totale. Il aide également les gouvernements à *réduire* la charge que représentent les soins, en examinant les aspects du travail non rémunéré qui peuvent être traités sur les deniers publics : l'approvisionnement en eau, par exemple, ou les services de distribution rurale d'énergie, qui rendent les femmes plus disponibles pour un travail rémunéré. La construction de routes facilitera les déplacements des femmes d'une activité à une autre. Toutes les solutions concernant les infrastructures devraient recevoir des rangs de priorité dans les budgets nationaux, mais les parlementaires doivent également plaider pour des services de caractère plus social, parce qu'ils réduisent le fardeau des soins non rémunérés qui pèse sur les femmes, et les aident à retrouver des emplois productifs.

Le troisième "R" consiste en la *redistribution* des prestations de soins, pour faire en sorte que les hommes et les femmes partagent de manière égale les responsabilités. Par ailleurs, une redistribution des charges entre le secteur public et les ménages nécessite de déterminer combien les pouvoirs publics et les familles doivent payer pour les prestations de services de soins.

Chacun des trois "R" est une question de choix budgétaires, et c'est pourquoi les parlementaires ont un rôle très important à jouer.

Débat général

Dans le débat qui a suivi, beaucoup de déléguées ont décrit les efforts que fait leur gouvernement pour tenir compte du travail non rémunéré des femmes. Certains pays mènent des programmes d'aide aux femmes au foyer, et en particulier aux femmes chefs de famille. D'autres assurent des prestations en vue de la scolarisation des enfants. Certains ont introduit des retraites pour les femmes au foyer qui n'ont jamais cotisé pour pension, faute d'emploi dans le secteur structuré.

Il a été dit que, si les pays mesurent la part du travail non rémunéré de leur économie, ils constateront qu'il équivaut en valeur à entre 30 et 45 pour cent du PIB. La société patriarcale ne peut pas relever les défis de redistribution qui en résultent, de telle sorte qu'une grande partie des budgets de santé primaire ou de d'instruction primaire incombe aux ménages.

Dans quelques pays, l'afflux de migrants a été une bénédiction pour les femmes, en leur permettant d'employer des immigrés pour s'occuper des enfants et comme auxiliaires domestiques et, en ce qui les concerne elles-mêmes, de poursuivre leur éducation ou d'exercer un travail rémunéré.

Les conclusions du débat ont notamment été les suivantes :

- Les activités domestiques non rémunérées sont souvent considérées comme un devoir et une obligation faite à la femme. Le travail domestique et les soins devraient aussi être une obligation pour l'homme, et il est de la responsabilité du gouvernement de faire que les femmes soient sur un pied d'égalité avec les hommes, non seulement dans leurs devoirs mais aussi dans leurs perspectives.
- Le travail non rémunéré de soins est un impôt déguisé. Il n'est pas compensé financièrement, mais s'il n'était pas fait, ceux qui exercent un emploi productif ne pourraient pas aller travailler.
- Il est nécessaire de créer des mécanismes pour permettre aux personnes vulnérables et sans visibilité de recourir à la loi, et des réseaux de soutien de sorte que les femmes ne se sentent pas seules quand elles défient les tabous.
- Il importe de recueillir des données adéquates : faute de bonnes données, la politique sociale est pure conjecture.
- Il serait utile de créer une base de données sur l'expérience législative qui permette aux femmes de tous les pays d'apprendre quelles mesures ont été les plus efficaces pour l'autonomisation et l'égalité de traitement.

Thème 2 : Mettre en place un cadre protecteur et propice pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales

Protéger les travailleurs, femmes et hommes / Combattre la discrimination (protection maternelle, etc.) ; Congé de maternité, de paternité et congé parental; horaires de travail aménagés (temps partiel, etc.); mise en place de garderies d'enfants sur le lieu de travail, etc.; Ce que les parlements peuvent faire pour promouvoir une législation, des politiques et des budgets pour la prestation de soins, et encourager le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes.

Mme Naomi Cassirer, Administrateur technique principal, Organisation internationale du Travail (OIT), a évoqué les conventions pertinentes de l'OIT :

La Convention de l'OIT relative aux travailleurs ayant des responsabilités familiales (No. 156) et sa Recommandation ont été adoptées en 1981, avec pour objectif d'établir l'égalité des chances et de traitement entre les travailleurs, hommes et femmes, ayant des responsabilités familiales et entre les travailleurs qui ont des responsabilités familiales et ceux qui n'en ont pas. La Convention s'applique à tous les secteurs d'activité économique et à toutes les catégories de travailleurs, et traite des responsabilités familiales vis-à-vis de tous les membres à charge de la famille immédiate du travailleur. Son objet est d'influencer la politique nationale pour créer une égalité des chances et de traitement effective en rendant possible pour les travailleurs qui ont des responsabilités familiale d'accéder à l'emploi sans discrimination et, autant que possible, sans qu'il y ait conflit entre leur travail et leurs responsabilités. La Convention appelle aussi à des dispositions appropriées en matière de congé de maternité et de paternité, à des mesures telles que les horaires aménagés ou flexibles et le travail à temps partiel pour permettre aux hommes et aux femmes de consacrer plus de temps à leur famille, et à des efforts pour alléger le fardeau des responsabilités familiales, avec notamment des investissements dans le transport et la distribution de l'eau et de l'énergie, afin de réduire le temps perdu et de le dégager pour l'activité économique ou les soins.

Elle appelle également à s'efforcer d'organiser l'orientation professionnelle afin de permettre aux travailleurs qui ont des responsabilités familiales de retrouver l'emploi après un congé familial, par exemple, et invite les Etats membres à veiller à ce que les responsabilités familiales ne puissent pas constituer une raison valable de licenciement.

La Convention internationale du travail No. 183 sur la protection de la maternité appelle à 14 semaines au minimum de congé de maternité, et à un revenu de substitution pendant le congé de maternité pour que la sécurité et le niveau de vie des femmes ne soient pas diminués par leur rôle génésique.

La Convention appelle à ce que soient dispensés des soins médicaux prénatals, lors de l'accouchement et dans la période postnatale, y compris l'accès au personnel médical qualifié, aux produits pharmaceutiques voulus, aux examens et analyses, et à l'hospitalisation si nécessaire. Il exige aussi que les femmes enceintes ou allaitantes ne soient pas tenues d'effectuer un travail préjudiciable à leur santé ou à celle de l'enfant. Elle exige des mesures propres à assurer que la maternité ne constitue pas une source de discrimination dans l'emploi, et en particulier interdit les tests de grossesse au recrutement. Elle protège également contre le licenciement discriminatoire et garantit le droit de reprendre le même travail ou son équivalent, rémunéré au même taux. Si une discrimination est invoquée, le fardeau de la preuve incombe à l'employeur. Pour compenser la différence entre la durée du congé de maternité et les six mois d'allaitement exclusif recommandés par l'OMS, la Convention appelle à ce que soit accordé le droit à une ou plusieurs pauses quotidiennes pour allaitement, ces pauses étant comptées dans le temps de travail et rémunérées comme telles.

Ces deux conventions, ainsi que la Convention sur l'égalité de rémunération et sa Recommandation, de 1951, et la Convention sur la discrimination (emploi et profession) et sa Recommandation, de 1958, établissent le cadre adopté par les constituants de l'OIT pour promouvoir l'égalité de genre dans l'emploi. Quelque 40 pays ont ratifié la Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, et 17 la Convention sur la protection de la maternité, bien qu'un certain nombre d'autres pays soient parties à des versions antérieures de celle-ci.

Mme Isabel Allende, Présidente de la Commission de la famille de la Chambre des députés du Chili, a proposé les vues suivantes :

En dépit de l'existence d'instruments qui appuient les droits des femmes, tels la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et le Programme d'action de Beijing, certaines inégalités profondes demeurent invisibles, et baignent abondamment les racines culturelles des sociétés. Beaucoup de pays ont accompli des progrès en ce qui concerne l'éducation des femmes, mais cela ne s'est pas nécessairement traduit par leur plus grande participation aux sphères de l'économie, du travail ou de la politique. C'est pour cette raison que le développement économique doit se combiner avec une volonté politique claire au plus haut niveau, et avec un ordre du jour de réformes législatives et de changement culturel profond, qui est peut-être le type de changement le plus dur à réaliser. Ainsi tous les parlementaires, hommes et femmes, ont un rôle à jouer pour promulguer les lois et définir les politiques qui contribueront à la prise de conscience et à l'avènement de ce changement, et à un nouveau contrat social entre les sexes, par lequel les responsabilités publiques et privées seront distribuées de façon plus équitable.

Les femmes tendent à se voir assigner des emplois précaires : sans protection sociale, sans contrat formel, travaux qui ne satisfont pas aux critères de ce que l'OIT appelle un "travail décent". Mais en outre existe chez les femmes une disposition à accepter de tels emplois. Cela projette des incertitudes sérieuses sur les statistiques qui semblent indiquer une plus grande participation des femmes au monde du travail et suggèrent que les pays approchent d'une situation plus équitable en matière de travail, ou accomplissent des progrès dans la réalisation de l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. La société doit réaliser de vrais progrès en direction d'un équilibre authentique et d'un partage véritable des responsabilités, les hommes devant beaucoup plus profondément s'impliquer dans les soins aux enfants ou aux personnes âgées, dans le travail domestique, et ainsi de suite. Faut de quoi la majeure partie du fardeau sera simplement laissée aux femmes, avec l'énorme injustice que représente le fait qu'elles ont à assumer une double journée de travail.

Le Congrès du Chili s'attache à définir des mesures permettant de protéger les travailleuses, et en même temps de grandir la dignité de leur rôle, en saluant la contribution que les femmes apportent au fonctionnement du pays, de l'économie et de la famille. Des dispositions ont par exemple été prises pour qu'elles perçoivent une pension de vieillesse, à laquelle une femme au foyer n'aurait autrement jamais pu prétendre.

Les femmes parlementaires doivent manifester la volonté politique claire de continuer de lutter pour une responsabilité équilibrée et partagée dans les sphères publique et privée. Et naturellement, les parlements ne doivent pas se borner à définir ces lois et politiques, ils doivent également créer les mécanismes permettant de les suivre et de les évaluer.

Dans la grave crise que traverse le monde, il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'en définitive ce ne soit pas les travailleurs qui en fassent les frais, parce que ce ne sont pas eux qui ont causé la crise. Les femmes en particulier ne doivent pas être forcées par la crise à accepter des emplois encore plus précaires, ou à retourner au travail domestique. Si les femmes souffrent de façon disproportionnée de la crise, c'est qu'une société véritablement équitable n'aura pas été réalisée.

Débat général

Dans le cadre du débat qui a suivi, des déléguées ont décrit les mesures adoptées par leur gouvernement pour venir en aide aux travailleurs qui ont des responsabilités familiales, y compris les congés de maternité et de paternité et les mesures de protection des femmes allaitantes. Il a été convenu que la promotion de l'emploi des femmes et le partage des responsabilités est un défi important pour lequel le rôle du parlement est crucial, mais il semble très difficile d'inscrire le sujet à l'ordre du jour politique.

Il a été souligné que les mesures législatives visant un bon équilibre entre le travail et la vie de famille doivent concerner les hommes et les femmes, et pas simplement les femmes. Les responsabilités domestiques des hommes doivent également être reconnues et intégrées. Faciliter la vie de travail – par exemple avec des horaires flexibles – pour les femmes mais pas pour les hommes risque de renforcer les stéréotypes et de perpétuer les rôles traditionnels des femmes dans le travail et les soins aux proches. Les perspectives d'emploi des femmes pourraient pâtir dans les faits si les employeurs potentiels voyaient leurs droits comme trop onéreux. Certaines déléguées ont rapporté que, dans leur pays, les employeurs du secteur public respectaient les droits des femmes, mais ceux du secteur privé s'en dispensaient. Dans ces cas, une supervision et des mesures d'application s'imposaient d'urgence.

Il a été relevé que, dans des pays s'exprime une résistance à la participation des femmes à la sphère publique, qui est perçue comme un fait de négligence du foyer et de la famille. Par ailleurs, si les femmes devaient être réellement payées pour le travail domestique qu'elles fournissent, cela pourrait supprimer toute incitation à sortir de la maison et à rechercher un travail conforme à leurs qualifications. D'autre part, les technologies et les télécommunications modernes permettent aux femmes d'exercer un emploi rémunéré sans sortir de chez elles.

Les conclusions du débat ont notamment été les suivantes :

- Dans beaucoup de pays, les femmes sont plus instruites que des hommes, mais leurs carrières plafonnent à des niveaux plus bas, ce qui constitue un gaspillage extraordinaire de connaissances et de compétences, situation qui est susceptible d'empirer du fait de la crise économique en cours.
- L'une des causes de discrimination contre les femmes est que la maternité est considérée comme un choix privé de la femme plutôt qu'une question qui concerne les deux parents et la communauté. Dans certains pays, les coutumes et la tradition freinent les lois que les parlementaires cherchent à adopter.
- En particulier, là où le taux d'analphabétisme des femmes est élevé, celles-ci peuvent ignorer leurs droits et ne pas les revendiquer. Il faut leur faire prendre conscience de leurs droits, y compris dans les langues vernaculaires.
- Les stéréotypes sur les rôles masculins sont aussi nocifs que ceux qui concernent les femmes, les hommes subissant des critiques quand ils font valoir leur droit au congé de paternité, ou bien les hommes au foyer sont moqués comme mauviettes. Les parlementaires doivent faire passer le message que la participation des hommes aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants, y compris à plein temps tandis que la mère travaille au dehors, est un progrès, et non pas une régression.
- Les parlementaires hommes devraient donner l'exemple en prenant leurs congés de paternité.

- Il importe que les femmes permettent au père de mener les tâches domestiques et de s'occuper des enfants comme il l'entend, et ne s'acharnent pas à critiquer la manière dont il s'y prend. C'est là une chose que les femmes doivent apprendre.
- Des exemples de défis relevés à la face des traditions et des stéréotypes, et d'avancées positives pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales pourraient être inventoriés et diffusés sur l'Internet.
- Bien que certains puissent arguer que les projets d'infrastructures, en tant que solution à la crise économique actuelle, ne font que protéger l'emploi des hommes, d'autre part des progrès dans la distribution de l'eau et de l'énergie et dans les transports allégeraient considérablement le travail non rémunéré qui incombe aux femmes.

Thème 3 : Changer les mentalités et les comportements

Lutter contre les préjugés des femmes et des hommes sur leurs rôles respectifs; impliquer les hommes dans les responsabilités partagées.

M. Andrew Levack, co-directeur , MenEngage Alliance, a fait part de sa réflexion sur certains aspects de la promotion du rôle des hommes et des garçons dans les prestations de soins, de l'exercice de la paternité et du soutien de l'égalité des sexes.

L'alliance MenEngage regroupe quelque 390 ONG et des entités des Nations Unies, notamment UNIFEM et l'OMS. Certains programmes destinés aux hommes et aux garçons peuvent involontairement renforcer des messages nocifs au sujet de la masculinité, alors que des poncifs bien enracinés sur la masculinité ont non seulement des incidences négatives pour les femmes, mais engendrent aussi une vulnérabilité pour les hommes, notamment des risques sanitaires et des comportements dangereux. MenEngage, appliquant l'approche dite de programmation de la transformation du genre, cherche à donner l'occasion de faire prendre conscience aux hommes de la socialisation des rôles de genre et d'étudier comment les messages traditionnels relatifs au genre, à savoir que les garçons sont élevés pour devenir des hommes, ont des impacts négatifs pour les hommes comme pour les femmes.

Il peut être difficile de réaliser un changement des mentalités, car cela suppose de remettre en cause l'influence de millénaires de patriarcat, de pratiques culturelles et de coutumes sociales, de bouleverser les croyances individuelles, et de demander aux individus de changer non seulement leur être mais aussi l'environnement dans lequel ils vivent. Ce travail peut être mené de beaucoup de manières, mais il faut qu'il influence tous les échelons de la société pour être efficace. Il doit commencer à l'échelon des individus et s'étendre à leurs pairs, ou aux membres de la famille qui sont susceptibles de renforcer les idées reçues nocives sur ce que signifie être un homme. L'étape suivante consiste à travailler sur les normes communautaires ou sociales qui gouvernent la perception de ce que doit ou devrait être le rôle des hommes, et l'étape finale consiste à gagner un cadre institutionnel plus vaste, y compris à infléchir le rôle que doivent jouer les pouvoirs publics dans la promotion de ces messages.

Souvent le travail consiste simplement à donner aux hommes l'occasion de réfléchir sur ce que signifie être un homme, aux messages qu'ils reçoivent sur la masculinité, et en quoi ces messages nourrissent la violence, brident la capacité des hommes de veiller sur leur famille, les exposent au risque du VIH/Sida, et perturbent leurs rapports avec les femmes. Une fois incités à réfléchir à la problématique de la

Notre force ne nous est pas donnée pour faire mal.

Slogan de la campagne du Ruban blanc contre la violence envers les femmes

masculinité, les hommes peuvent changer d'attitude et adopter des comportements plus sains et plus productifs. Par ailleurs, on a découvert que les hommes qui ont une tournure d'esprit plus égalitaire en ce qui concerne les femmes présentent une prévalence moindre de maladies

sexuellement transmissibles et sont moins enclins aux violences liées au genre. On constate aussi des effets positifs sur le rôle des hommes dans la paternité et les soins à autrui, et sur l'harmonie de la vie sexuelle et la santé mentale.

A l'issue de cette étape de réflexion, les hommes sont invités à appliquer de manière constructive les perspectives récemment découvertes, par exemple en créant des équipes d'action communautaire, en promouvant l'usage du préservatif, ou en participant aux manifestations communautaires pour parler de ce qu'est la véritable masculinité. Ils sont alors invités à commencer à diffuser des messages sociaux plus ambitieux sur ce que signifie être un homme, à redéfinir la virilité et à exprimer ce que signifie vraiment devoir être fort, courageux, et apte à décider. Avec des slogans de campagne tels que "les vrais hommes sont vraiment respectueux" ou "notre force ne sert pas à faire mal", les hommes peuvent apprendre à canaliser leur force physique plus grande. Puis la notion de force peut être étendue à la force mentale. Le slogan "sois fort, apprends où tu en es avec le VIH" est diffusé, par exemple, en Afrique du Sud où 80 pour cent des tests de dépistage sont faits par les femmes, et où il est manifestement nécessaire de corriger l'idée fausse que les hommes doivent être forts au point de ne pas s'inquiéter de leur santé.

Le défi est maintenant de changer d'échelle dans cette action, et de passer de projets essentiellement menés par des ONG à des politiques soutenues par les pouvoirs publics, et notamment les ministères de la santé et de l'éducation.

Mme Rose Mukantabana, Présidente de la chambre des députés du Rwanda, a exprimé les vues résumées ci-après sur le changement des attitudes dans le contexte de son pays :

Au Rwanda, la société est patriarcale, et l'autorité du mari y est traditionnellement reconnue par tous les membres de la communauté, y compris les femmes. Mais ce qui marque le plus le pays est la tragédie du génocide de 1994, aux conséquences bouleversantes : plus d'un million de personnes ont été sauvagement exterminées en l'espace de trois mois. Ces temps terribles ont laissé un nombre énorme de veuves et d'orphelins, brisé des familles, ruiné des bâtiments publics ou privés, et détruit nombre d'infrastructures de base. Ils ont aussi fait peser de nouveaux fardeaux sur les femmes et les enfants survivants, à qui il incombe de dispenser des soins.

Après la tragédie du génocide, le pays a dû repartir de zéro. Dans un premier temps, le nouveau gouvernement a proposé une politique nationale et des programmes d'unité et de réconciliation, associant tous les segments de la population au processus de développement et de démocratisation.

Pour partie du fait de cette politique d'inclusion, aujourd'hui le Rwanda présente la proportion la plus élevée au monde de femmes parlementaires : 56,2 pour cent à la chambre des députés, y compris la Présidente, et 35 pour cent au sénat. Comment cela s'est-il produit ? Premièrement, en raison d'une volonté politique manifeste d'intégrer le genre dans les processus de démocratisation et de développement, les instances dirigeantes au plus haut niveau étant sensibles au genre et aux droits des femmes. Par ailleurs, certains tabous et interdits du passé ont perdu toute pertinence, parce que du fait du génocide les femmes se sont trouvées contraintes d'endosser les rôles et les responsabilités qui auparavant étaient l'apanage des hommes, comme monter sur les toits des maisons pour les réparer, traire les vaches, exercer des responsabilités politiques, et ainsi de suite.

La détermination des femmes à prendre efficacement en charge ces responsabilités et à participer à la reconstruction et à la reprise du développement du pays a débouché sur leur acceptation par les hommes comme de véritables partenaires. Au lieu de prendre les questions de genre comme des facteurs de division entre hommes et femmes, le Rwanda perçoit le genre comme un outil de développement, les hommes et les femmes se trouvant sur un pied d'égalité.

La Constitution de 2003 renforce également le principe de l'égalité de tous les citoyens, et dispose en particulier qu'au moins 30 pour cent des postes dans les organes décisionnels sont réservés aux femmes. Les femmes en position de responsabilité ont fait la preuve de leur compétence et n'ont pas tourné le dos à ceux et celles qui les ont nommées ou élues. La situation dans le pays a aussi bénéficié d'un cadre institutionnel solide, comprenant notamment un département ministériel du genre et de la promotion de la famille.

Mais en dépit de tout ce qui a été réalisé, le pays connaît encore des imperfections, et doit relever des défis. En raison des événements du passé, les femmes ne sont pas aussi concurrentielles que les hommes, ayant connu des interruptions ou des perturbations dans leurs études, en particulier dans les secteurs scientifiques et technologiques. Il existe également une résistance au changement dans certains domaines, en particulier dans le monde rural. Cela demandera un effort important de sensibilisation.

Un autre enjeu est le manque d'équipements d'accueil pour s'occuper des petits enfants et des jeunes adolescents pendant que leurs parents travaillent au dehors, et l'insuffisance des infrastructures techniques susceptibles d'alléger les tâches ménagères, notamment l'accès à l'eau potable, les fourneaux améliorés, etc..

Si chacun considère le genre comme un outil pour la paix, la cohésion sociale et le développement, et non pas simplement comme une manière d'inverser la situation antérieure d'inégalité entre hommes et femmes, les pays prospéreront, et hommes et femmes deviendront partenaires de développement.

Débat général

Dans le débat qui a suivi, il a été convenu que les inégalités sont des artefacts sociaux; elles ne sont pas liées à la nature des hommes ou des femmes. Ce que les hommes peuvent faire, les femmes le peuvent aussi. Si les gens savent dépasser idées reçues et stéréotypes, leur pays pourra s'engager dans un développement qui tirera bénéfice de la contribution des hommes comme des femmes. Mais il faut pour cela un engagement de la part des femmes, car si elles continuent à se résigner à leur situation, les lois votées en leur faveur seront inopérantes.

Les communications de masse jouent un rôle fondamental dans l'éducation et la socialisation de la population, et dans le façonnage des mentalités et des comportements. Il est d'une importance fondamentale que les médias présentent une image équilibrée, évitent les stéréotypes et le langage discriminatoire et sexiste. Ils devraient également contribuer à rendre visibles les problèmes que rencontrent les femmes. Dans les pays où la polygamie est admise, il n'est pas possible qu'une femme demande à son mari de porter un préservatif, même si elle le suspecte d'être porteur du VIH. Si la femme insiste, le mari concentrera simplement ses affections sur une autre épouse. Que faire devant une inégalité aussi flagrante ?

Les conclusions du débat ont notamment été les suivantes :

- Les stéréotypes sur la masculinité peuvent avoir des conséquences sanitaires néfastes pour les hommes et des garçons, en les conduisant à se livrer à des comportements à risques et en limitant leur participation à l'éducation de leurs enfants, et en conduisant aussi à des troubles de santé mentale et à l'abus de substances. Il est cependant possible d'induire les hommes et les garçons à réfléchir à des manières novatrices de définir la virilité, bénéfiques pour eux-mêmes, les femmes et la communauté.
- Il peut ne pas suffire d'interdire purement et simplement la discrimination; il peut être nécessaire de prendre des dispositions juridiques pour définir les devoirs. Si les fonctions parentales sont établies par la loi, notamment le devoir également fait au deux parents de s'assurer que les enfants vont à l'école, il y aura des chances que les attitudes et les rôles traditionnels de genres se modifient.
- Dans certains cas, un organe comme une commission parlementaire sur le genre peut être utile.
- Les enfants acquièrent leurs valeurs de leurs parents. Si le père adopte une attitude égalitaire, la génération suivante l'adoptera aussi.

Thème 4 : Hommes et femmes en politique : concilier les responsabilités de la vie publique et de la vie privée

Mesures propres à aider les femmes et les hommes à concilier responsabilités familiales et responsabilités publiques (en tant que candidats aux élections et parlementaires); Droits des parlementaires en matière de congé et de prestations; Les hommes parlementaires en tant que modèles à suivre, par exemple en matière d'utilisation du congé de paternité et du congé parental.

Mmes Anita Neville, Nicole Demers et Patricia Davidson, toutes trois membres de la Chambre des communes canadienne, ont parlé de leur expérience – parfois convergente, parfois divergente – de la lutte à mener pour combiner vie de famille et travail parlementaire :

Toutes trois sont convenues que l'entreprise est difficile, et qu'elle l'avait été bien plus encore dans le passé. Elle demande surtout de la persévérance, et de lutter sans relâche contre le poids mort des résistances ou de l'indifférence. D'autre part, les femmes parlementaires doivent garder le sens de la

perspective, et ne pas perdre de vue qu'il a fallu des décennies, voire des siècles, pour parvenir à la situation d'aujourd'hui.

Dans le cas du Canada, l'un des principaux problèmes est celui de la distance, la capitale étant distante de plusieurs heures de vol de la résidence de certaines parlementaires. Même le week-end, il n'y a pas relâche. Les électeurs escomptent que les parlementaires paraissent dans les manifestations locales. Il est essentiel que la parlementaire réserve une part intangible de temps, comme le dimanche après-midi, à sa famille. Par ailleurs, il faut convenir que le Canada réserve un budget assez généreux aux besoins domestiques de ses parlementaires, en leur permettant de rentrer chez eux comme de besoin et de prendre une deuxième résidence à Ottawa.

Voici quelques années, un groupe de femmes, tous partis confondus, s'est formé pour voir s'il était possible de faire du Parlement un lieu de travail plus accueillant pour les familles. Elles ont rencontré nombre d'obstacles, certains tenant aux divisions entre les partis, certains étant de caractère géographique, et d'autres encore, il faut l'admettre, tenant à la réticence de certains parlementaires à prendre en compte les attentes d'autrui. Par exemple, le Parlement canadien ne tient plus de séances de nuit, à l'avantage des hommes parlementaires qui ont fait venir leur famille à Ottawa. Très peu de femmes ont fait ce choix; elles préfèrent travailler plus longtemps chaque jour, raccourcir la semaine, et rentrer chez elles le week-end. Mais le changement des horaires a rencontré des résistances.

Une tentative a été faite pour coordonner les vœux des femmes parlementaires d'être chez elles pendant les vacances scolaires, mais dans une grande Fédération les interruptions de l'année scolaire ne se correspondent pas dans toutes les provinces. Les parlementaires des provinces les plus grandes tirent en général bénéfice de cette tentative de coordination, les autres moins.

Réaliser les ajustements nécessaires dans le cadre confortable du Parlement exige une volonté réelle au sommet, mais aussi de la part des membres des partis politiques qui doivent être prêts à faire des sacrifices. Il est arrivé que, parce que les parlementaires devaient être présents à Ottawa pour un vote important alors que leur province était en période de congé scolaire, les partis organisent des activités pour les enfants à Ottawa, et recrutent une personne pour s'en occuper, tandis que les collègues parlementaires qui n'avaient pas d'enfants prenaient en relais une partie du temps de service de ceux qui en avaient.

Chacune des trois parlementaires est convenue qu'il est très difficile, voire impossible, de concilier la vie parlementaire et la vie de famille lorsqu'une femme a de jeunes enfants. Par ailleurs, il est dans la nature des femmes de travailler dur pour réaliser ce en quoi elles croient, et avec persévérance bien des choses deviennent possibles.

Combiner au mieux vie de famille dans sa circonscription et vie parlementaire dans la capitale ne peut assurément se faire que si le noyau familial est très coopératif, et si la famille élargie est géographiquement proche, ce qui peut constituer une aide énorme. Mais être au loin quand les choses vont mal, comme quand un membre de la famille est malade, donne lieu à beaucoup d'inquiétudes, assorties d'appels téléphoniques extra-urbains pour trouver des solutions, et la femme parlementaire se trouve souvent déchirée entre famille et travail, se demandant sans cesse où elle serait la plus utile, et sachant bien qu'où qu'elle soit, elle voudrait aussi être ailleurs. Cela engendre beaucoup de stress.

Débat général

Dans le débat qui a suivi, les déléguées ont décrit comment elles s'efforçaient de concilier vie de famille et vie parlementaire, et les changements qu'elles avaient dû opérer, en particulier du fait que de plus en plus de femmes se lançaient dans la vie politique et qu'elles étaient plus souvent jeunes, avec des enfants en bas âge. En Ouganda par exemple, les femmes parlementaires ont tenté pendant quatre années d'obtenir un local au sein du Parlement pour s'y occuper des enfants, mais le projet a été décliné chaque fois qu'il a été relancé.

Ah! Si j'avais une femme!

Rebecca Alitwala Kadaga,
Vice-présidente de
l'Assemblée de l'Ouganda

Tout le monde est convenu que les femmes parlementaires ont besoin de l'appui de leur mari et de leur famille. Si ce n'était pas le cas, la situation serait vraiment intenable. Mais il a également été admis que, dans un ménage où la femme est parlementaire, c'est pourtant elle qui doit sacrifier de son sommeil

pour que tout marche. Plusieurs femmes parlementaires ont fait leur l'exclamation "Ah ! Si j'avais une femme !" - pour qu'elle se charge de toutes les corvées domestiques.

Une déléguée a suggéré que combiner vie familiale et vie parlementaire – comme n'importe quel métier d'ailleurs – est simplement une question d'organisation de son temps. Si les hommes y parviennent, pourquoi pas les femmes ? Mais cette opinion n'a pas semblé trouver l'adhésion générale.

En revanche, une admiration générale a été exprimée pour le système, commun à divers pays scandinaves, d'une coalition des femmes allant au-delà des lignes partisans pour travailler sur les questions relatives aux femmes et aux enfants.

Dans certains pays, les femmes parlementaires hésitent à demander des modifications du calendrier parlementaire parce que les parlementaires hommes les accuseraient de ne pas pouvoir tenir le rythme. C'est alors une question de la fierté que de prouver que l'on peut relever le défi. Par la suite, les conditions peuvent être aménagées pour les rendre plus raisonnables pour les femmes. Mais il faut pour cela fournir un gros travail d'information et faire connaître les multiples sollicitations auxquelles doivent répondre les femmes parlementaires.

Les conclusions du débat ont notamment été les suivantes :

- Des changements sont nécessaires dans l'attitude des médias. Ils doivent cesser de poser des questions futiles, du genre "quand les femmes parlementaires voient-elles leurs enfants" - questions qui jamais ne seraient posées à un homme. En revanche, parler aux médias avec fermeté et dire "Oui je suis parlementaire, mais maintenant je rentre à la maison m'occuper de ma famille" peut constituer un message fort sur les responsabilités duelles des femmes parlementaires.
- Contrairement à l'expérience citée concernant le Canada, certaines femmes parlementaires jugent positif que leur parlement ait renoncé aux longues séances de nuit.
- Dans les pays où la polygamie est admise, la femme parlementaire doit faire face à une menace particulière : si elle passe trop de temps au loin à s'occuper des affaires parlementaires, elle sera supplantée par une autre épouse.
- Les électeurs ne se soucient guère des charges multiples qui pèsent sur leurs parlementaires. Aussi dur que les parlementaires aient travaillé pendant la semaine, ils sont attendus dans les manifestations locales de fin de semaine. Il est donc besoin, d'urgence, d'éduquer le public.

Conclusions finales

La sénatrice Pia Cayetano (Philippines), Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP, a récapitulé les conclusions du jour comme suit :

Il est nécessaire de donner de la visibilité au travail non rémunéré que constituent les soins dispensés à autrui, parce que sans visibilité il n'y a ni protection, ni justice, ni compensation, ni appui. En tant que parlementaires nous pouvons consulter nos comptes nationaux et mesurer le temps consacré aux tâches non rémunérées, et examiner comment on peut utiliser les processus budgétaires pour donner de la visibilité à ce travail occulté.

Nous devons aussi réduire les charges et promouvoir le partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes. Nous devons examiner les possibilités et penser de manière novatrice, en nous appuyant sur le débat actuel sur l'énergie, la crise et sur d'autres perspectives pour susciter le changement. Nous devons également considérer les cadres et les mécanismes actuels de protection, y compris les congés de maternité, les congés parentaux, les dispositions relatives à l'allaitement, et ainsi de suite.

Il importe qu'en tant que parlementaires nous récapitulions les engagements internationaux que nos pays ont souscrits et que nous nous assurions qu'ils sont tenus.

Comme nous l'avons entendu tout au long de la journée, il importe de garder présent à l'esprit que ce que nous recherchons, c'est l'égalité de genre et le partage des responsabilités, et pas simplement des droits pour les femmes. Nous devons également promouvoir les droits et les responsabilités des hommes

en ce qui concerne les soins. Et nous devons nous acquitter de l'obligation de redistribuer le travail de soin entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les ménages et l'Etat.

Nous devons aussi lutter contre les stéréotypes en matière de genre. Diverses campagnes sont menées sur ce front contre les stéréotypes existants, et il importe que nous intégrions cette action dans nos politiques, y compris dans nos programmes de terrain.

Enfin, nous devons examiner le fonctionnement de nos parlements et des autres institutions, et mesurer à quel point il est réactif à la perspective de genre, en cherchant toujours à apporter des améliorations. Nous devons, en tant que parlementaires, donner l'exemple.

DECLARATION

**de la Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP,
la sénatrice Pia Cayetano (Philippines)
53^{ème} session de la Commission de la condition de la femme
Nations Unies
New York, 5 mars 2009**

Monsieur le Président,

Hier, l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme de l'ONU ont tenu une réunion parlementaire axée sur le rôle des parlements dans la promotion d'une répartition égale des responsabilités entre hommes et femmes. A cet égard, je voudrais remercier la Division de la promotion de la femme de sa coopération. Cette réunion était la cinquième réunion parlementaire organisée conjointement à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme et je voudrais dire combien il est important que des parlementaires participent au travail de la Commission, qu'ils prennent part au débat et combien les informations, échanges et réunions auxquels cet exercice donne lieu leur sont utiles. Il importe en outre que les parlementaires veillent à ce que les décisions prises ici aient un prolongement dans leur pays.

Cette réunion a été une réussite. Elle a rassemblé une centaine de parlementaires venus de 45 parlements. Permettez-moi à présent de vous en exposer les résultats.

Je commencerai par une remarque de portée générale. Lorsque nous avons examiné le projet de Conclusions concertées, nous avons remarqué que les parlements étaient visés par la majorité des recommandations, sinon toutes, qu'il s'agisse d'adopter les lois ou le budget, de faire évoluer les mentalités ou de contrôler l'action du gouvernement. Aussi encourageons-nous la Commission à prendre acte de ce rôle dans son rapport. Nul doute que cela inciterait les parlementaires à assurer le suivi des Conclusions dans leurs parlements respectifs.

Plus précisément, j'aimerais vous exposer plusieurs aspects prioritaires que nos débats ont permis de mettre en évidence. Certains d'entre eux confirment des recommandations figurant dans le projet de Conclusions concertées, tandis que d'autres concernent plus spécialement les attributions du Parlement.

Il s'agit en premier lieu de la nécessité de prendre en compte le travail au foyer non rémunéré et de lui donner plus de visibilité. Il s'agit pour les parlementaires d'un principe général, que ce travail soit accompli par les femmes ou par les hommes - même si chacun sait qu'il est pour l'essentiel confié aux femmes. Sans visibilité, il ne saurait en effet y avoir de protection, de droits, d'avantages, d'inclusion ou de soutien.

En tant que parlementaires, nous pouvons examiner dans nos pays respectifs les instruments dont nous disposons pour mettre en lumière la valeur de ce travail. Pour ce faire, nous devons nous pencher sur les systèmes de comptabilité nationale, demander des études sur l'utilisation du temps et surtout, utiliser le processus budgétaire national pour prendre en compte ce travail non rémunéré et accompagner celles et ceux qui s'en acquittent.

Nous avons aussi identifié la nécessité de réduire la charge que représente le travail non rémunéré et d'encourager une répartition égale entre hommes et femmes des responsabilités dans ce domaine. Pour ce faire, il faut revoir les cadres législatifs et aligner les politiques et les lois nationales sur les engagements internationaux, en particulier en ce qui a trait à la protection et à l'appui des femmes qui ont une activité professionnelle. La plupart des pays ont ratifié les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant les travailleurs ayant des responsabilités familiales, la protection de

la maternité, les horaires de travail, etc. Il importe que les politiques adoptées donnent lieu à une action concrète sur le terrain et à ce titre les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer.

Mais combien de pays ont effectivement établi et mis en œuvre les lois et politiques nationales requises ? Nous avons passé au crible les différentes politiques nationales, notamment en ce qui concerne le congé parental, l'allaitement et la discrimination à l'égard des travailleuses. Sur ce point, nous avons mis l'accent sur l'importance d'une approche paritaire des tâches familiales et sur la nécessité de prendre des mesures qui encouragent les hommes à y participer plus activement.

Nous avons aussi estimé qu'il convenait de faire évoluer les mentalités et de remédier aux stéréotypes concernant les hommes et les femmes. Grâce à leur rôle de faiseurs d'opinion, les parlementaires peuvent en effet faire changer les choses : ils peuvent remettre en cause les stéréotypes et faire évoluer les mentalités. Cela passe avant tout par l'éducation et par la promotion de l'égalité des sexes dans les programmes scolaires et au moyen de programmes d'action locale, mais pas uniquement. Il faut aussi corriger ces stéréotypes au stade de l'élaboration des politiques. Notre rôle de parlementaires est de faire comprendre au public l'importance du travail au foyer et d'attirer l'attention sur le rôle et les responsabilités des hommes dans ce domaine.

Enfin, nous nous sommes intéressés aux institutions et en particulier à l'institution parlementaire. Nous avons longuement débattu de ce qu'il était possible de faire pour que le cadre professionnel, et dans notre cas le Parlement, soit plus conforme aux besoins des hommes et des femmes, ainsi qu'à ceux de la famille. L'un des premiers obstacles à la participation des femmes à la vie politique réside dans la difficulté à concilier responsabilités familiales et engagements politiques. Nous avons examiné certaines réformes mises en œuvre par des parlements, mais à dire vrai, les exemples sont peu nombreux. Selon nous, les parlementaires doivent donner l'exemple. C'est pourquoi il faut commencer par instaurer des mesures favorables à la famille dans les parlements et en faire des éléments d'appréciation du bon fonctionnement de l'institution parlementaire.

Le monde vit actuellement un bouleversement économique majeur. Dans des moments d'incertitude comme celui-ci, il est nécessaire de veiller à ce que les dépenses publiques consacrées au développement social et à l'égalité des sexes ne soient pas supprimées au profit d'autres priorités. Le risque serait en effet que des réductions des dépenses publiques accentuent la pression à laquelle sont soumis les ménages et se répercutent sur la prise en charge de la famille.

S'il est indéniable que nous traversons une période de crise, c'est peut-être aussi l'occasion de revenir sur des modes de fonctionnement discriminatoires et dépassés. Nous espérons que la réponse à la situation actuelle et l'ordre économique mondial qui s'ensuivra permettront de remédier aux déséquilibres et aux préjugés actuels, de prendre en compte les différentes contributions que les femmes apportent à l'économie, de récompenser leur travail et, in fine, de promouvoir une répartition plus équitable des rôles des hommes et des femmes dans la société.

Pour sa part, l'UIP examinera cette question durant la conférence parlementaire internationale sur la crise économique mondiale qu'elle tiendra prochainement. Elle s'efforcera donc aussi de fournir une contribution utile en vue de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale, qui doit se tenir à New York en fin d'année.

Pour terminer, je voudrais vous faire part de l'intérêt qu'ont exprimé les nombreux parlementaires présents hier, ainsi que de leur engagement à donner un prolongement, dans leurs pays respectifs, à certaines de nos discussions. Les participants se sont également engagés à assurer le suivi des Conclusions concertées de la Division de la condition de la femme dans leurs parlements respectifs. Nous sommes convaincus que si chacun d'entre nous remplit le rôle qui est le sien, les choses avanceront.

Je vous remercie de votre attention.